



HAL
open science

Licence STAPS (STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS (STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives). 2015, Université Joseph Fourier - Grenoble - UJF. hceres-02037353

HAL Id: hceres-02037353

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037353v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

- Université Joseph Fourier – Grenoble - UJF

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Chimie, biologie, santé, STAPS

Établissement déposant : Université Joseph Fourier – Grenoble - UJF

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) vise l'acquisition par ses étudiants d'une culture scientifique et de compétences professionnelles dans les métiers de l'encadrement des activités physiques et sportives (APSA) auprès de différents publics. Elle forme des professionnels capables d'intervenir, d'animer et d'encadrer un groupe en toute sécurité au sein d'une structure ou en tant qu'indépendant dans le domaine des pratiques physiques ou sportives. Elle se déroule sur deux sites : Grenoble et Valence.

Sur le site de Grenoble, la licence propose quatre parcours à partir de la deuxième année (L2) : *Education et motricité* (EM) ; *Entraînement sportif* (ES) ; *Management du sport* (MS) et *Activités physiques adaptées et santé* (APAS). La logique de construction des parcours s'appuie sur la progressivité des choix, autorisant des réorientations internes jusqu'à l'entrée en L3, sauf pour le parcours APAS qui est plus tubulaire en raison du partenariat avec l'école de kinésithérapie locale. A Valence, seuls deux parcours sont proposés : EM et MS.

Près de 1000 étudiants sont inscrits en licence (ensemble des trois années de formation), répartis sur les deux sites d'enseignement.

Avis du comité d'experts

De façon générale, l'offre de formation de la licence STAPS est cohérente, de qualité et en bonne adéquation avec les objectifs définis au plan national pour les différents parcours. L'architecture générale de la licence respecte le cahier des charges préalablement établi par la Conférence des Directeurs en STAPS (C3D STAPS). Les étudiants ayant validé une L2 obtiennent le diplôme intermédiaire DEUG STAPS *Animateur - technicien des activités physiques pour tous*, qui ouvre des droits dans le domaine de l'intervention.

Le cursus permet une progressivité dans la spécialisation. Le caractère largement indépendant du parcours APAS (qui se démarque des autres dès la L2) dénote cependant par rapport à la logique générale de la formation. Il se justifie en partie par la relation étroite avec l'école de kinésithérapie ; mais le nombre de places réservées par cette école aux étudiants issus du parcours APAS diminue régulièrement, et de fait les diplômés poursuivent souvent dans le même master que ceux du parcours ES. La nécessité de séparer les étudiants des parcours ES et APAS en licence n'apparaît donc pas clairement. Une place importante est accordée aux stages au cours de la formation, ce qui est positif.

Bien qu'étant généraliste et visant des objectifs de formation communs à l'ensemble des formations en STAPS, la licence est bien intégrée dans son environnement académique, géographique et socio-économique. Elle prépare efficacement à la poursuite d'étude dans des masters spécifiques préparant bien à l'insertion professionnelle. La place de la recherche dans les enseignements pourrait être plus explicite et mieux définie.

Un nombre significatif de professionnels interviennent dans la formation (ils représentent 55 % des enseignants en L1, 28 % en L2, 17 % en L3). Ces chiffres doivent cependant être modulés car certains intervenants du monde académique (doctorants, ATER) sont comptabilisés parmi les « professionnels ». En L3, le déficit relatif d'intervenants extérieurs est soulevé dans le dossier.

Une commission pédagogique de la licence STAPS se réunit, probablement trop peu souvent (« au moins une fois par an »). Un conseil de perfectionnement, dont la composition n'est pas donnée, doit être mis en place. Cette structure, lorsqu'elle sera fonctionnelle, sera utile au pilotage de la licence.

Contrairement à ce qui est réalisé dans certains établissements, aucun tirage au sort n'est réalisé pour limiter le nombre d'étudiants en L1. Il en résulte des effectifs très importants, et qui plus est en constante augmentation : 521 étudiants en 2009-2010, 958 en 2013-2014. Les taux de réussite, même s'ils sont relativement bas en L1 (37 %), sont en amélioration. Les dispositifs d'accompagnement déjà bien développés (augmentation de la part des enseignements de travaux dirigés, gestion des absences, suivi des étudiants en échec) devraient idéalement être renforcés pour tenir compte de l'augmentation des effectifs ; il est vrai cependant que cela risque de produire des difficultés de gestion.

Après la L3, la majorité (77 %) des diplômés poursuivent leurs études dans la mention de master STAPS proposée par l'établissement et dont les parcours correspondent à ceux existant en licence. Le dossier ne donne pas d'indications sur le devenir des autres.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	La place de la recherche n'est pas spécifiquement indiquée dans le dossier, si ce n'est que l'équipe pédagogique implique des enseignants-chercheurs. Des doctorants participent aux enseignements. Des unités d'enseignement (UE) intitulées « regards scientifiques » existent dans différents enseignements selon les parcours. Il n'y a pas spécifiquement d'UE d'initiation à la recherche.
Place de la professionnalisation	Les objectifs de la formation en matière de professionnalisation sont clairement exprimés et identifient les secteurs professionnels visés par les différents parcours. Les enseignements proposent une bonne introduction aux connaissances professionnelles, en cohérence avec ces objectifs.
Place des projets et stages	Les stages occupent une place ambiguë : il est mis en avant dans le dossier qu'ils constituent une part importante de la formation des étudiants, ce qui est très positif pour une licence STAPS ; ils apparaissent en effet dans les maquettes, surtout en L1 et en L3. Cependant, l'autoévaluation souligne qu'ils seraient en réalité facultatifs, et pas assez valorisés.
Place de l'international	Le dossier ne mentionne pas de partenariat avec un ou des établissements à l'étranger. Des enseignements en anglais sont mutualisés entre les parcours tout au long du cursus.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Sans sélection ni tirage au sort, le nombre d'étudiants est élevé en L1, et en augmentation. Des dispositifs sont prévus pour les étudiants étrangers, pour les sportifs de haut niveau, les salariés, les handicapés grâce à des supports de cours spécifiques et des cours de soutien. Les aides à la réussite sont également mis en œuvre pour l'ensemble des étudiants. Cet ensemble de dispositifs constitue un point fort de la formation mais le dossier donne peu de détails sur sa mise en œuvre et l'évaluation de son efficacité.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les deux premières années sont communes aux trois parcours EM, MS, ES. Le parcours APAS s'individualise dès le L2. La formation à distance est limitée aux étudiants à statut particulier grâce à l'utilisation de l'outil vidéo et du multimédia.
Evaluation des étudiants	Non renseigné dans le dossier
Suivi de l'acquisition des compétences	Non renseigné dans le dossier.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés qui ne poursuivent pas en master (environ 20 % des effectifs) est limité. Le taux d'insertion des étudiants qui quittent le cursus à l'issue de la L2 (avec un diplôme de DEUG) est très faible.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil de perfectionnement doit être constitué.
--	---

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- L'architecture générale de la maquette, cohérente du point de vue de la progressivité de la spécialisation.
- La bonne connaissance des attentes du milieu notamment en termes de professionnalisation ; des contenus de formation adaptés aux compétences visées.
- Le partenariat original avec l'école de kinésithérapie qui permet à des étudiants de STAPS de s'orienter en L3 vers des études de kinésithérapie, grâce à une préparation spécifique.
- L'engagement fort de l'équipe pédagogique face à l'augmentation des effectifs.
- L'effort d'accompagnement pédagogique des étudiants.

Points faibles :

- Certaines imprécisions et incohérences présentes dans le dossier : implication des acteurs de la recherche, périodicité des réunions de pilotage, présence d'un conseil de perfectionnement, devenir des étudiants qui ne poursuivent pas en master, etc.
- La relative indépendance du parcours APAS, dont les diplômés poursuivent souvent dans les mêmes spécialités de master que ceux du parcours ES.
- Le suivi de cohorte imprécis, notamment pour les étudiants qui ne poursuivent pas en master.
- L'absence d'une formation plus approfondie à la recherche.
- Le manque d'information sur les dispositifs d'évaluation des étudiants.

Conclusions :

Le dispositif est opérationnel et a fait ses preuves. Il s'inscrit dans la logique nationale de formation en STAPS, tout en tenant compte des spécificités et des attentes locales. La réflexion de l'équipe pédagogique doit se poursuivre pour faire face à l'augmentation des effectifs, qui complique(ra) l'utilisation des dispositifs d'aide à la réussite. Le rapprochement avec les partenaires du secteur professionnel devrait se poursuivre et s'amplifier, en s'appuyant sur la mise en œuvre d'un conseil de perfectionnement. Il serait également utile de développer des relations avec le secteur santé, au-delà du partenariat avec l'école de kinésithérapie, en vue de l'évolution des formations.

Observations de l'établissement

Mention de Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Madame, Monsieur,

Nous remercions vivement le Comité d'Évaluation pour l'analyse conduite et la qualité des remarques transmises.

Les commentaires et éléments fournis seront pris en compte dans les dossiers d'accréditation que nous allons faire remonter prochainement à la DGESIP.

Concernant cette mention de diplôme, nous avons relevé quelques observations que nous nous permettons de vous formuler :

Observations :

Dans le rapport d'évaluation de l'HCERES il est précisé que nous avons écrit que les stages mis en œuvre au sein de la Licence STAPS étaient facultatifs et mal valorisés.

Il s'agit d'une erreur d'écriture et nous nous en excusons. Les stages en L1, L2 et L3 STAPS, quelques soit les parcours envisagés, sont obligatoires.

Des stages facultatifs peuvent venir compléter cette formation et nous précisons qu'ils n'étaient pas assez valorisés car ils ne donnaient pas lieu à l'obtention d'ECTS pour les étudiants.

La politique en matière de stages de la Licence STAPS de Grenoble est détaillée dans les paragraphes qui suivent.

Les stages constituent une part importante de la formation des étudiants.

En L1, dans le cadre de la dimension sportive, une immersion dans le milieu fédéral est rendue obligatoire par l'exigence de prise de licences fédérales dans un club sportif, d'entraînements réguliers et de participation à des compétitions fédérales. Ce stage, en tant que pratiquant, est une première approche du milieu sportif, et donne lieu dans le cadre des enseignements associés à l'UE, à l'apport de connaissances pour une première lecture du milieu fédéral et associatif. Cette mise en stage précoce de nos étudiants est un vecteur essentiel de leur professionnalisation.

En L2, toujours dans le cadre de la dimension sportive, un stage en intervention dans leur spécialité sportive, est demandé pour un volume de 50h. Une convention est alors signée entre la structure d'accueil (club sportif), l'établissement, l'étudiant et le responsable de la spécialité sportive correspondante. L'emploi du temps des L2 est alors organisé pour libérer le mercredi après-midi,

créneau le plus classiquement utilisé par les clubs pour y placer leurs écoles de sport. De plus, un stage court d'observation est organisé dans le cadre de l'UE EMP.

En L3, dans le cadre de la dimension professionnelle, les étudiants sont concernés spécifiquement par la mise en stage, la conception et l'analyse de leur intervention dans le cadre du stage effectué en milieu professionnel (150h).

Dans le cadre des stages il est à noter que nous avons un niveau de complexité, d'autonomie, et de responsabilité progressifs entre L1, L2 et L3. Nous disposons également d'une grande diversité des lieux de stage et des thématiques, avec un répertoire des stages tenu et mis à jour fréquemment.

Pour finir, que cela soit pour les L1, L2 ou L3, les mises en stage sont toujours associées à un travail de préparation et d'analyse, couplé à un apport de connaissances, lors du temps en présentiel de l'UE.

Tous les stages font l'objet d'une convention signée entre la structure d'accueil, l'établissement, l'étudiant, et le responsable des stages du parcours considéré. Les stages sont réalisés sous la responsabilité d'un maître de stage au sein de la structure d'accueil et d'un responsable de mémoire à l'université. L'évaluation finale donne systématiquement lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance orale.

En parallèle de ces stages intégrés à la scolarité de tous les étudiants de licence STAPS il existe des stages facultatifs comme les « stages d'excellence ». Ces stages, rémunérés par l'UJF, ne sont proposés qu'aux seuls étudiants des deux premières années de licence (L1 et L2) ayant eu de très bons résultats aux examens : au moins 16 sur 20 au premier semestre de L1 pour le stage de fin de première année, au moins 15 sur 20 à la moyenne des deux semestres de L1 et du premier semestre de L2 pour le stage de fin de deuxième année. Cette opération est destinée à offrir à nos meilleurs étudiants la possibilité de connaître de plus près les métiers de la recherche et de recevoir une formation par la recherche dès leurs premières années à l'université. Le stage se termine par une petite synthèse (rapport ou exposé) et fait l'objet d'une appréciation de la part du laboratoire, appréciation que l'étudiant pourra joindre à son curriculum vitae, si elle est positive.


Les stages d'excellence de première année durent un mois et ceux de deuxième année peuvent durer deux mois (ou intermédiaire) et ils ont lieu après les examens de fin d'année des étudiants. Ce dispositif touche chaque année une quinzaine d'étudiants de L1 STAPS et environ 6 étudiants de L2 STAPS.

D'autres stages facultatifs peuvent également être réalisés par les étudiants, entre autre par ceux n'ayant pas obtenu des notes assez hautes pour rentrer dans le dispositif des stages d'excellence. Ils peuvent ainsi, couvert par une convention de stage, découvrir de façon approfondie un milieu professionnel, découvrir le fonctionnement des laboratoires STAPS ainsi que le monde de la recherche en activité physique.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Isabelle OLIVIER

Vice-Présidente Formation et Pédagogie Numérique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Olivier', written over a horizontal line.